conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024

Date de la première version publiée:

04.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Mediterrana® Engrais longue durée

**Engrais** 

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

Ménages privés (=public général=consommateurs)

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les

doses adéquates.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin AG

Hegenheimermattweg 65

4123 Allschwil

Suisse

Téléphone : +41 (0)61 486 20 00

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: Info@compojardin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone:Tox Info Suisse 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers** 

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.07.2024 11.0 25.03.2025 Date de la première version publiée:

04.07.2024

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 35
urée formaldéhyde	9011-05-6 618-464-3		< 20
urée	57-13-6 200-315-5		< 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS: C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024

Date de la première version publiée:

04.07.2024

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Le produit est compatible avec les agents standards de lutte

contre le feu.

Pulvérisateur d'eau

Mousse Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fu-

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte

contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0 Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024

Date de la première version publiée:

04.07.2024

Information supplémentaire

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
 Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Ventiler la zone.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimi-

nation.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024

Date de la première version publiée:

04.07.2024

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans

un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du nitrate

d'ammonium

Température de stockage

recommandée

: 5 - 30 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations con-

cernan.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	• •	_	• •	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	36 mg/m3
Ш			systémiques	
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	5,12 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion, Con-	Long terme - effets	2,56 mg/kg
	teurs	tact avec la	systémiques	p.c./jour

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 04.07.2024 C6615 11.0 25.03.2025

Date de la première version publiée:

04.07.2024

		peau		
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
urée	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques, Long terme - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques, Long terme - effets systémiques	292 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
urée	Eau douce	0,047 mg/l
	Eau de mer	0,047 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

Éviter le contact avec les yeux.

sage Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Matériel Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc

butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à

EN 374.

: > 30 min Délai de rupture Épaisseur du gant 0,4 mm

Longueur des gants Type de gants standards.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le Remarques

produit.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire non requis

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures de protection Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0 Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

Date de la première version publiée:

04.07.2024

Date de dernière parution: 04.07.2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

C6615

État physique : solide

Couleur : divers

Odeur : inodore

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

non déterminé

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

non déterminé

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable., Non classée comme entre-

tenant la combustion selon les réglementations de transport.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Non applicable

Point d'éclair : Donnée non disponible, Non applicable

Température de décomposi-

tion

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

pH : Donnée non disponible non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible, non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0 Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS: C6615 Date de dernière parution: 04.07.2024 Date de la première version publiée:

04.07.2024

Pression de vapeur

Donnée non disponible

non déterminé

Densité

Donnée non disponible

non déterminé

Masse volumique apparente

: 1.000 - 1.100 kg/m<sup>3</sup>

Caractéristiques de la particule

Taille des particules

: 1 - 6 mm

9.2 Autres informations

**Explosifs** 

Non explosif

Propriétés comburantes

La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024

Date de la première version publiée:

04.07.2024

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale :

Remarques: Donnée non disponible

Non classé

Toxicité aiguë par inhalation :

Remarques: Donnée non disponible

Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

Remarques: Donnée non disponible

Non classé

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.950 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 88,8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS: C6615 Date de dernière parution: 04.07.2024 Date de la première version publiée:

04.07.2024

П

Non classé

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Cancérogénicité

**Produit:** 

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Toxicité pour la reproduction :

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-

Evaluation

production

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Non classé

Toxicité par aspiration

**Produit:** 

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024 Date de la première version publiée:

04.07.2024

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Remarques Des composants du produit peuvent provoquer la formation

de méthémoglobine.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 447 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-Biodégradabilité

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

urée:

Biodégradabilité Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

urée:

Bioaccumulation Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow  $\leq$  4).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,73

11/16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0 Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS: C6615 Date de dernière parution: 04.07.2024 Date de la première version publiée:

04.07.2024

12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:** 

urée:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

urée:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT).

La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les emballages vides peuvent être évacués avec les ordures

ménagères.

Utiliser le solde de l'engrais selon son usage prévu et selon

les recommandations d'utilisation.

Liste des déchets (OPAM): 02 01 08 Déchets agronomiques

contentant des substances dangereuses.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024 Date de la première version publiée:

04.07.2024

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0

Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024 Date de la première version publiée:

04.07.2024

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation** 

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

nitrate d'ammonium (Numéro sur la

liste 58)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

précurseurs d'explosifs réglementé Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant:

https://home-

af-

fairs.ec.europa.eu/policies/internalsecurity/ counter-terrorism-andradicalisation/protection/legislationchemicals- used-home-made-

explosives\_en

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201) Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau

Autres réglementations:

16 % p/p d'azote provenant du nitrate d'ammonium correspondent à 45,7 % de nitrate d'ammonium, en éliminant les impuretés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.07.2024 11.0 25.03.2025 C6615

Date de la première version publiée:

04.07.2024

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte complet pour phrase H

H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eve Irrit. Irritation oculaire

Ox. Sol. Matières solides comburantes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gesal Mediterrana® Engrais longue durée



Version 11.0 Date de révision: 25.03.2025

Numéro de la FDS:

C6615

Date de dernière parution: 04.07.2024

Date de la première version publiée:

04.07.2024

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité L'information donnée provient de travaux qui font référence et

de la littérature.

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR